**DOMINIQUE NEUMAN**
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 novembre 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017 : *Gazifère inc.* – Rapport annuel 2016 et Cause tarifaire 2018. Phase 2 : Cause tarifaire 2018.
**Questions d'audience de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* à *Gazifère inc.,* sur le PGEÉ.**

---

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Tel que convenu en audience plus tôt aujourd'hui, nous déposons ci-après des questions de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* à *Gazifère inc.* sur le PGEÉ au présent dossier.

**QUESTION NUMERO 1**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Tableau 3, page 8
Pourquoi n'y-a-t-il pas de coûts évités pour le secteur commercial et institutionnel (CI) ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* répond que le titre des colonnes doit être corrigé et porte tant sur le marché résidentiel que CI.

**QUESTION NUMERO 2**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Programme abaissement de la température, page 18, colonne «Projections 2017».

a) Étrangement, le nombre de participants de 280 n'a pas d'impact sur les bénéfices totaux –durée de vie qui demeurent à 47 772 $? Est-ce une erreur ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 1.

b) Le TNT ratio se détériore entre 2017 et 2018 (de 0,81 à 0,51) alors que le TCTR s'améliore (de 17 553$ à 18 008$). Est-ce cohérent ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 2.

**QUESTION NUMERO 3**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Page 21, dans le tableau Calcul des économies unitaires (suite). Nous vous suggérons que l'unité dans l'équation suivante «Conv : Facteur de conversion de Wh à m3 = 10 361,1 m3/Wh» devrait plutôt se lire 10 361,1 Wh/m³. En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 3.

**QUESTION NUMERO 4**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Page 21, iii Abaissement de la température de consigne.
L'équation Gain unitaire$_{abaissement}$ ne présente pas un nombre pair de parenthèses :

$$Gain\ unitaire_{abaissement} = \frac{\left((T_i - T_{froid}) * Conso_{base} - (T_f - T_{froid}) * Conso_{base} * (1 + eau_{douche} * Conso_{impact}\right) \times Cp\ \times 365}{35\,915\ \times F\acute{E}}$$

Pourriez-vous corriger l'équation ? En audience le 6 novembre 2017, *Gazifère inc.* prend l'engagement 4.

**QUESTION NUMERO 5**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Éconologis Volet 2, tableau page 24. Veuillez confirmer que le TNT de la projection 2017 est de – 1759 $ et non pas de +1759 $.

**QUESTION NUMERO 6**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Chaudières à condensation, page 38, les bénéfices totaux durée de vie passent de 193 502 m³ en 2016 à 214 563 m³ en 2017 alors que le nombre de chaudières de moins de 300kBTU/heure passe de 14 à 3 et celui des plus grosses chaudières à condensation passe de 11 à 10. Est-ce une erreur ou un changement de paramètres ?

**QUESTION NUMERO 7**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Unité de chauffage à infrarouge, page 46. Le coût incrémental de ce programme est de 483$, le participant en paie 220$, l'aide financière est de 200 $. Qui défraie le 60$ restant ?

**QUESTION NUMERO 8**

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, PGEÉ, Nouveau- COMBO- Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation, page 62.

a) Le coût incrémental de ce programme est de 29 353$, le participant contribue 12 416 $, l'aide financière est de 10 347 $. Il manque 6 590$. D'où viennent-ils ?

b) Dans le même tableau, les coûts évités sont-ils de 0,2792 $/m³ ou de 0,2171 $/m³? Les calculs des bénéfices gaziers semblent reposer sur ce dernier prix même s'il n'est pas présent dans le tableau.

**Lorsque *Gazifère inc.* aura complété ses réponses à l'ensemble de ces questions, nous l'invitons respectueusement à les intégrer dans une version révisée de sa Pièce B-0171, GI 19, Doc. 2, en identifiant les changements par des soulignements.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse par le Système de dépôt électronique de la Régie.